

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-12- 01

Objet : Modification du règlement du cimetière et des tarifications attenantes

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient représentés : Mme HEBERT Christelle donne procuration à M. MEDJAHED Farid / M. HOUPE Loïc donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 10
- Contre :
- Abstention : 4

EXPOSE :

Par délibération n°22-09-07 du 08 septembre 2022, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du cimetière communal, actuellement en vigueur.

Cependant, les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation, rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement.

Il est donc proposé au conseil Municipal d'abroger le règlement intérieur du cimetière communal de septembre 2022, d'approuver le nouveau règlement intérieur ainsi que la nouvelle grille de tarification du cimetière communal, joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants,
- Vu le Code Civil, notamment les articles 16-1, 16-1-1, 16-2, 78 et suivants,
- Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
- Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18,
- Vu les lois et règlement concernant les opérations funéraires, les lieux d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépultures,
- Vu le projet de règlement intérieur et de la nouvelle tarification,
- Après en avoir délibéré à 14 voix pour, 8 contre (M. ROSSANO / Mme FLAMEY / Mme WATTIER / M. ROCQ / M. DUVIVIER / M. HOUBE / Mme CAREMIAUX / Mme DOLEZ) et 4 abstentions (Mme CAMPHIN / Mme DHAUSSY / Mme BRENET / M. MEDJAHED) :

DECIDE

- D'abroger le règlement intérieur du cimetière communal de la ville de La Sentinelle, adopté par la libération n°22-09-07 en date du 8 septembre 2022,
- D'approuver le nouveau règlement intérieur du cimetière communal, joint en annexe de la présente délibération,

- D'approuver la nouvelle grille de tarification situé, joint en annexe de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le : 14/12/2023

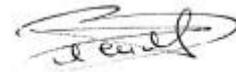
Signatures :

Le Maire,

Eric BLONDIAUX,



Le(la) secrétaire de séance,



ANNEXE : GRILLE TARIFAIRE

	15 ans	30 ans	50 ans	
Concessions traditionnelles				
Terrain simple (2 places)		300.00€	500.00€	
Terrain double (4 places)		500.00€	800.00€	
Terrain triple (6 places)		800.00€	1000.00€	
Columbarium (case)		800.00€		
Cavurne		800.00€		
Jardin du souvenir	50€00 par emplacement de plaque nominative sur le monument			
Droit de séjour pour occupation du caveau communal				5€00 par jour d'occupation dans la limite de 30 jours calendaires

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_01
Objet :	23-12-01 - Tarification cimetièrè
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	851 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_01 _ Tarification cimeti__re.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	210.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2023 à 15h24min10s	Reçu par le MI le 2023-12-14